

Bouaye, le 16 mars 2020

Aux familles Boscéennes

Direction générale des services

Service Actions scolaires

Dossier suivi par Lopes Audrey

☎ 06 29 85 18 32

Courriel : dejas@bouaye.fr

Objet : Accueil des enfants de parents exerçant une profession prioritaire

Madame, Monsieur,

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 afin de freiner la propagation du virus et de protéger les personnes les plus vulnérables, les établissements scolaires et d'accueil du jeune enfant sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, un service de garde est mis en place afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner.

Aussi, je vous informe que nos structures n'accueilleront plus vos enfants à compter d'aujourd'hui.

Pour les parents travaillant dans les structures ou exerçant les professions ci-dessous :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Des solutions vous sont proposées :

- **Pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans**, nous vous remercions de vous rapprocher du Relais Petite Enfance (par mail à rpe@bouaye.fr ou par téléphone au 02.51.70.52.82) qui vous transmettra la liste des Assistantes Maternelles et micro-crèches ayant des disponibilités de garde.

- **Pour les familles ayant des enfants âgés de 3 à 10 ans**, nous vous remercions de contacter l'accueil général de la mairie, au 02 51 70 55 55, afin de faire connaître vos besoins.

Sur le temps scolaire, les enfants seront pris en charge par les enseignants.

La Ville proposera, uniquement aux familles relevant d'une profession prioritaire, au sein de l'école Maryse Bastié, accès rue des épinettes :

- Un accueil périscolaire le matin de 7h30 à 8h45,
- Un accueil sur le temps de la pause méridienne de 11h45 à 13h30,
- Un accueil périscolaire le soir de 16h30 à 19h.

Lors de l'accueil de votre enfant, je vous demande de bien vouloir vous présenter muni de votre carte de professionnel de santé (CPS) ou d'une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Jacques Garreau

